



Paris, le 2 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIF DE SECURISATION DE LA PREFECTURE DE POLICE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION DU MARDI 3 MARS 2020

A l'appel de plusieurs organisations syndicales, une manifestation contre la réforme des retraites est **prévue ce mardi 3 mars 2020 pour un départ à 13 heures 30 de la place de la République (10^{ème}) jusqu'à sa dispersion à la place de la Madeleine (8^{ème}).**

La préfecture de Police mobilisera des moyens humains et matériels adaptés pour assurer la sécurité des manifestants et à prévenir les violences et dégradations en marge du cortège.

Le préfet de Police a en outre pris un arrêté interdisant tout rassemblement, cortège et manifestation se revendiquant des « gilets jaunes », place Charles-de-Gaulle-Etoile, sur l'avenue des Champs-Élysées dans sa totalité, incluant le rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, sur les voies perpendiculaires sur une distance de 100 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Élysées, dans un périmètre comprenant la présidence de la République et le ministère de l'Intérieur, ainsi que dans les secteurs de l'Assemblée Nationale, de l'Hôtel Matignon, de la Cathédrale Notre-Dame de Paris et de la préfecture de Police, du Musée du Louvre, de la gare Saint-Lazare et des « Grands Magasins ».

Comme habituellement lors de manifestations d'ampleur, une réquisition a été adressée à la Mairie de Paris afin de faire faire enlever tous les objets pouvant servir de projectiles et sécuriser les chantiers de voie publique sur le parcours de cette manifestation syndicale.

Les commerçants dont les établissements se trouvent sur le parcours de la manifestation sont invités à prendre leurs précautions pour éviter d'éventuelles dégradations de leurs commerces.

Le préfet de Police invite les manifestants à se conformer strictement aux consignes des organisateurs, à se désolidariser des actions violentes qui pourraient être menées par certains individus et à respecter l'ordre de dispersion lorsque celui-ci sera donné en fin de manifestation.

Le préfet de Police en appelle à la responsabilité de chacun afin que cet exercice du droit de manifester se déroule dans le respect de l'Etat de droit, de la sécurité des personnes et des biens.